

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Monique BAYARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

### **Membres absents :**

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Madame Océane CHARRET- GODARD	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES****Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance, Pupilles de l'Etat et autres statuts, de Côte d'Or (ADEPAPE 21) - Subvention 2022**

L'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance, pupilles de l'État et autres statuts de Côte d'Or (ADEPAPE), créée en 2015, vise à apporter un soutien aux personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle les aide notamment en les conseillant dans leurs difficultés de la vie professionnelle, personnelle ou sociale. Elle vise également à les accompagner dans leurs démarches du quotidien tout en cherchant à constituer des liens de solidarité avec et entre eux.

A ce jour, l'ADEPAPE 21 s'appuie sur 80 bénévoles-aidants et compte 150 dossiers de jeunes majeurs ouverts, 80 jeunes étant accompagnés au quotidien.

Il convient de préciser que la naissance de cette association coïncide avec l'orientation prise par le Conseil Départemental de la Côte d'Or de diminuer de manière très significative le nombre de Contrats Jeunes Majeurs, contrats qui organisaient la poursuite de l'accompagnement par des travailleurs sociaux des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance au-delà de leurs 18 ans.

Cette association est ainsi confrontée à la nécessité de multiplier ses sources de financements et a saisi Dijon métropole à cet effet.

Bien qu'ayant le souci de contribuer à mobiliser chaque institution dans son champ de compétence, il apparaît essentiel de permettre à l'ADEPAPE de déployer son action, reconnue et si précieuse. Par ailleurs, les trois-quart des jeunes majeurs accompagnés par l'ADEPAPE 21 résident sur le territoire de la Métropole.

Pour cette raison, il est proposé que Dijon métropole se tienne aux côtés de l'association ADEPAPE au titre de l'année 2022 à travers un soutien financier à hauteur de 2 500 €.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une subvention de 2 500 € à l'ADEPAPE 21,
- **de prélever** la somme sur le budget 2022 de Dijon métropole.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 2 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN